

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## phacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° P19- 061175

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02470 Société : 247 (51655)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHLIH

Date de naissance :

Adresse : 150 Rue Abu Zaid Dadoush Nazif

Tél. : 0649091568

Total des frais engagés : 1097,40 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/12/2020

Nom et prénom du malade : Kassim Abdellah

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète INTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/12/2020	C 01	200,00		Docteur HAGNAOUTI Médecin de Famille Généraliste Médécine de Normandie Maârif Tél. n° 09 25 50 12

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet et signature du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie du Jura 120, Bis Rue Oussama Ben Zaid 7011 CASABLANCA 05 22 25 34 41	01/12/2020	897,40

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

6000  
PPV 600 DH 00  
PER 05 / 22  
LOT J1500  
pro

Le pr  
Imp  
Veull  
SO

70027234/010414-1

6 118001 160495  
JANUMET® 50/1000 mg  
AMM 59DMP/21/NCI  
Boîte de 56 comprimés pelliculés  
DISTRIBUE PAR MSD MAROC P.P.V: 437,00 DH

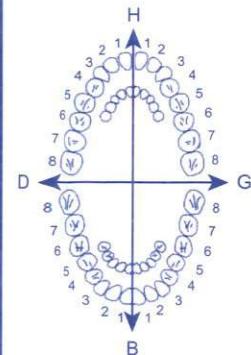
LOT: 19H26  
EXP: 08/2022  
PPV: 250,00 DH

### PRAVAFI

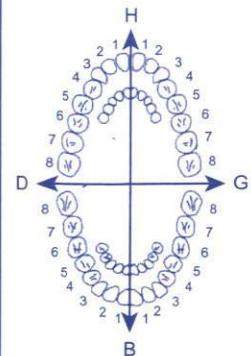
40 mg / 160 mg  
Gélules

75,10

75,20



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

Dr. TAGNAOUTI Brahim  
Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Bordeaux .  
MÉDECINE GÉNÉRALE

70, Rue de Normandie - Maârif  
CASABLANCA  
Tél. : 05 22 25 59 32

الدكتور إبراهيم التكناوتي  
خريج كلية الطب ببوردو  
الطب العام

70، زنقة نورماندي - المعارض  
الدار البيضاء - الهاتف ، 05 22 25 59 32

Casablanca, le ..... 02/12/2020 ..... الدار البيضاء، في

Maârif Abdelouahed

437,00 ~~Paracetamol 500/1000~~  
S.V u/j le m  
60,00 ~~Clémie 3~~  
S.V u le mal  
250,00 ~~Brava fennex 40mg/160~~  
S.V 1gel/j le m  
75,20 ~~Amnep 40~~  
S.V 1cl/j 2B/28  
150,40

897,40

Docteur TAGNAOUTI Brahim  
Médecine Générale  
70, Rue de Normandie Maârif  
Casablanca Tél. : 05 22 25 59 32

الدكتور إبراهيم التكناوتي  
Pharmacie du Jura  
129, Bis Rue Oussama Benou Zaid  
CASABLANCA  
05 22 25 34 11